
Réf. : CB/DL/ma CP 06/52

COMMUNIQUE DE PRESSE
Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

La lutte contre la maltraitance financière des personnes âgées -
Cela concerne 1 personne sur 5

Récemment, le Député Chantal Bertouille (MR) a interrogé la Ministre Christiane Vienne sur la problématique de la gestion du patrimoine des personnes âgées en Région wallonne et plus particulièrement sur le phénomène, qui va en s'amplifiant, de la maltraitance financière à leur égard.

En effet, nombre de personnes âgées, qu'elles soient à domicile ou en maisons de repos, voient leur liberté individuelle et leur autonomie, essentiellement financière, restreinte par le seul fait qu'on ne les considère plus comme des personnes adultes. Il s'agit du phénomène bien connu d'infantilisation des personnes âgées.

De plus, on constate qu'actuellement les seniors constituent de plus en plus une cible privilégiée, compte tenu de leur nombre sans cesse croissant, de publicités commerciales souvent peu scrupuleuses.

C'est ainsi que, dans le cadre de la réponse qui a été communiquée par la Ministre Vienne à Madame Chantal Bertouille, on apprend qu'une personne âgée sur cinq en Région wallonne s'estime maltraitée. Par ailleurs, contrairement à une idée fort répandue, les premières violences exercées ne sont pas d'ordre physique mais bien d'ordre financier.

C'est pourquoi la Région wallonne fait de la lutte contre les violences faites aux personnes âgées l'une de ses priorités. Ainsi, dès 2007, des moyens annuels complémentaires de 200.000 € seront dégagés, dans le cadre du plan de cohésion sociale. Ces moyens viennent en supplément des moyens actuellement déjà octroyés, soit 260.000 € annuels.

Ces moyens complémentaires serviront notamment au financement des trois structures suivantes :

- Centre d'aide aux personnes âgées maltraitées (CAPAM) ;
- Association intercommunale de santé de la Basse Sambre – Cellule URGEDES ;
- Coordination des soins à domicile de la ville de Charleroi – Cellule « Ecoute à la maltraitance des personnes âgées » (EMPAGE).

De même, au sein des services d'aide aux familles et aux personnes âgées, le personnel est également sensibilisé, dans le cadre de sa formation continue, à la question de la maltraitance, notamment financière, des personnes âgées.

Le Député Chantal Bertouille restera bien entendu particulièrement attentive à cette problématique de la maltraitance financière des personnes âgées en Région wallonne.

(La question de Madame Bertouille et la réponse de la Ministre peuvent vous être faxées sur simple demande au secrétariat).